



## **Rapport de situation sur le renforcement des personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale : un appel à l'action**

### **Introduction**

1. En octobre 2019, lors de sa soixante-sixième session, le Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC66/R.3 dans laquelle il a approuvé un appel à l'action pour renforcer les personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région.
2. La résolution a fait état de la pénurie persistante de personnels infirmiers et de leur mauvaise répartition ainsi que du besoin urgent de recruter, de fidéliser, de former et de motiver un nombre suffisant de personnels infirmiers possédant un ensemble de compétences appropriées, y compris des personnels infirmiers pour les soins primaires, sans lesquels la couverture sanitaire universelle ne peut être réalisée. Elle a également pris acte des engagements mondiaux et régionaux, notamment le Cadre d'action sur le développement des personnels de santé dans la Région de la Méditerranée orientale pour accélérer les progrès dans la résolution des défis liés aux personnels de santé à l'horizon 2030 (EM/RC64/R.1) et le *Cadre d'action pour le renforcement des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale 2016-2025*. Toutefois, la résolution a également relevé que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces cadres ne suivaient pas le rythme souhaité et a lancé un appel à l'action pour l'accélérer.
3. Le Comité régional a exhorté les États Membres à renforcer les soins infirmiers et obstétricaux par le biais d'une vision à long terme et à utiliser des données et des systèmes de suivi bien établis pour la planification stratégique. Il a été reconnu qu'il était essentiel de renforcer les personnels infirmiers et obstétricaux en améliorant leur environnement et leurs conditions de travail. Une attention particulière a été accordée au renforcement des personnels infirmiers au niveau des soins primaires, conformément à l'approche des soins de santé primaires.
4. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de l'appel à l'action par les États Membres et l'OMS au cours des trois premières années, ainsi que sur les défis et les orientations futures.

### **Le point sur la situation**

5. Guidé par les cadres d'action sur le développement des personnels de santé et sur le renforcement des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région, l'appel à l'action a joué un rôle important dans l'accélération de la mise en œuvre des activités pertinentes dans les pays. La coopération technique entre les États Membres et l'OMS a été mise en valeur pour faire progresser le programme de renforcement des soins infirmiers.
6. Une consultation régionale sur les soins infirmiers et obstétricaux s'est tenue en décembre 2020 et a réuni des responsables de l'élaboration des politiques, des leaders en soins infirmiers et obstétricaux, d'autres parties prenantes et des partenaires afin d'élaborer un plan opérationnel pour la mise en œuvre de l'appel à l'action.

7. Les États Membres élaborent des stratégies en matière de soins infirmiers et obstétricaux et plusieurs pays ont lancé leurs stratégies, à l'instar des Émirats arabes unis et de l'Iraq. Un certain nombre d'États Membres, dont Djibouti, la Libye, le Maroc, le Pakistan et le Soudan, ont élaboré leurs plans stratégiques pour les personnels de santé afin de donner la priorité aux actions visant à renforcer les soins infirmiers et obstétricaux.

8. Toutes les stratégies et tous les plans stratégiques mettent l'accent sur l'amélioration des performances des personnels infirmiers et obstétricaux en créant de meilleurs environnements de travail et en améliorant les conditions de travail. La mise à jour 2021 des *Lignes directrices de l'OMS relatives au développement, à l'attraction, au recrutement et à la fidélisation des personnels de santé dans les zones rurales et reculées* fournit des orientations sur les incitations et interventions potentielles. La plupart des pays de la Région ont mis en place des interventions visant à améliorer les conditions de travail des personnels infirmiers, telles qu'une meilleure rémunération et une attention accrue accordée à la sûreté et à la sécurité des agents de santé. Pendant la pandémie de COVID-19, des orientations provisoires ont été élaborées pour la riposte des personnels de santé, lesquelles couvraient la mobilisation des capacités de montée en puissance et le renforcement des capacités de riposte, tout en protégeant la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs.

9. Des améliorations significatives ont été apportées au renforcement des données relatives aux soins infirmiers et obstétricaux. Les États Membres, en particulier les points focaux pour les soins infirmiers et obstétricaux, ont activement contribué au processus de collecte de données pour l'élaboration des rapports *La situation du personnel infirmier dans le monde - 2020 : Investir dans la formation, l'emploi et le leadership* et *L'État de la pratique de sage-femme dans le monde 2021*. Les comptes nationaux des personnels de santé ont fourni une plateforme supplémentaire pour améliorer les données concernant les soins infirmiers et obstétricaux. Des points focaux présents dans tous les États Membres communiquent régulièrement des données sur les personnels de santé. Enfin et surtout, les observatoires des personnels de santé évoluent en tant que mécanisme permettant de réunir les parties prenantes afin d'améliorer les données relatives aux personnels de santé, comme en Palestine.

10. L'analyse du marché du travail dans le secteur de la santé a permis de mieux comprendre la dynamique de ce marché afin d'améliorer les environnements et les conditions de travail des personnels infirmiers, notamment au Maroc, en Palestine, en République arabe syrienne et en Tunisie. Le dialogue politique tri-régional sur la mobilité internationale des professionnels de la santé s'est tenu en juin 2021, en collaboration avec les bureaux régionaux de l'OMS pour l'Europe et l'Asie du Sud-Est, afin d'aborder les questions liées à la migration des agents de santé, notamment des personnels infirmiers, et de convenir d'actions conjointes pour faire face aux défis.

11. Une attention particulière a été portée aux personnels infirmiers pour les soins de santé primaires et à l'amélioration de leur contribution sur la voie de la réalisation des objectifs de la couverture sanitaire universelle. Un programme de formation a été élaboré avec les centres collaborateurs de l'OMS afin de renforcer les capacités des personnels infirmiers pour les soins de santé primaires et a été mis en œuvre en Libye. Une enquête a été menée auprès de cette catégorie de personnels et a permis de mettre en évidence le rôle important et le large éventail de fonctions assurées par ces derniers pendant la pandémie de COVID-19. Un programme de formation a été mis au point pour renforcer les capacités des personnels infirmiers pour les soins primaires. Il est proposé sous la forme d'un module asynchrone en ligne afin que chaque participant puisse suivre la formation au moment et à l'endroit de son choix.

12. L'intensification de la formation en matière de soins infirmiers et obstétricaux a été une priorité et une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités du corps enseignant au Pakistan et au Yémen. Une enquête a été menée et a permis de mettre en évidence les difficultés auxquelles les établissements d'enseignement des professionnels de la santé sont confrontés en raison des interruptions

durant la pandémie de COVID-19. Sur la base des résultats de cette enquête, un programme de formation en ligne a été élaboré pour renforcer les capacités du corps enseignant en ce qui concerne l'introduction des technologies numériques et l'enseignement en ligne.

13. L'OMS a désigné 2020 comme étant l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier, et le thème de la Journée mondiale de la santé a également été consacré aux personnels infirmiers et obstétricaux. Bien que les célébrations prévues aient été en partie occultées par la pandémie de COVID-19, des événements tels que les conférences de presse et les webinaires organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, de la Journée internationale des infirmières et des réunions du Comité régional ont permis de renforcer le plaidoyer visant à faire progresser le programme d'action en matière de soins infirmiers. L'événement « Walk the Talk - De la parole aux actes » organisé avant le Comité régional en 2020 avait pour thème la reconnaissance des efforts inlassables déployés par les agents de santé pendant la pandémie, et leurs expériences ont été partagées et saluées. L'Année des personnels de santé et d'aide à la personne en 2021 a permis de renforcer les actions visant à consolider les soins infirmiers et obstétricaux. Les Prix de reconnaissance des agents de santé du Bureau régional ont également servi à témoigner de la reconnaissance et de l'appréciation des efforts des agents de santé.

### **Défis**

14. La pandémie de COVID-19 a entraîné des retards dans les activités prévues pour le renforcement des personnels infirmiers, en raison des priorités concurrentes et changeantes des États Membres. Toutefois, les efforts inlassables des personnels infirmiers et obstétricaux ainsi que de l'ensemble des personnels de santé ont été reconnus et salués au cours de la pandémie, parallèlement à une meilleure prise en compte des défis auxquels ils sont confrontés.

15. En plus de la pandémie de COVID-19, l'instabilité politique et les crises prolongées dans plusieurs pays de la Région, ainsi que les ralentissements économiques, ont entravé la mise en œuvre de l'appel à l'action.

16. L'insuffisance des ressources humaines et financières, tant dans les États Membres qu'au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays, constitue un défi majeur.

### **Orientations futures**

17. Les États Membres sont instamment invités à continuer de prendre des mesures pour mettre en œuvre l'appel à l'action en vue de renforcer les personnels infirmiers afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale.

18. L'OMS continuera de fournir aux États Membres des orientations durables et coordonnées ainsi qu'une coopération technique pour intensifier les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région, et présentera le prochain rapport de situation à la soixante-douzième session du Comité régional en 2025.